

# La DGPAAT devient la DGPE

*La DGPAAT se transforme pour répondre plus efficacement aux enjeux économiques et sociétaux auxquels les secteurs agricole, agroalimentaire, forêt-bois et cheval doivent faire face aujourd’hui et encore plus demain.*

## Notre environnement en évolution

Comme les autres services ministériels, notre direction générale ne peut rester indifférente à l'évolution profonde de notre environnement affichant parfois des paradoxes.

La **situation économique difficile** (croissance quasi-nulle, concurrence accrue,...) touche toutes les filières qui doivent aussi prendre en compte les impacts de la mondialisation.

Même si la réduction des dépenses publiques est nécessaire, il n'en reste pas moins que **les attentes à l'égard de l'État sont fortes** y compris en matière économique.

Parallèlement, la **décentralisation** se poursuit amenant des modifications profondes dans l'organisation du paysage administratif français.

Par ailleurs, il est impossible aujourd'hui d'agir en solo compte tenu des interconnexions entre l'économie, le sociétal, l'environnemental et de la diversité des acteurs locaux, nationaux, européens et internationaux. Ainsi, les problèmes appellent de plus en plus des **approches pluridisciplinaires, interministérielles et multipartenariales**.

Enfin, les leviers budgétaires se restreignent et la **pression des audits et des contrôles** s'intensifie.

## Nos missions et ambitions

Cette transformation est l'occasion de nous concentrer sur nos missions principales : **accompagner et soutenir les acteurs économiques** pour **soutenir la relance économique et la transition écologique** des filières françaises.

A l'horizon 2020, nous avons l'ambition que les entreprises des filières agricole, agroalimentaire, forêt-bois, cheval et bioéconomie soient reconnues comme le moteur vert et innovant de l'économie française. Cela doit se traduire par l'augmentation de la production et des parts de marché des entreprises, la création de nouveaux produits, services et donc des emplois, enfin par le développement des exportations.

Nous poursuivons **4 objectifs stratégiques** sur la période 2015 - 2020 :

- stimuler l'activité économique et l'emploi
- stimuler la compétitivité des entreprises en améliorant leurs performances économiques et environnementales
- renforcer la qualité du service rendu aux entreprises, filières et collectivités territoriales
- créer un environnement de travail favorisant la responsabilisation, le travail collectif, le partenariat et l'engagement.

# La DGPAAT devient la DGPE

## Nos atouts

Ce projet de transformation s'appuie bien évidemment sur nos nombreux leviers et atouts. D'abord notre capacité à **fédérer, à mobiliser et à faire travailler ensemble nos partenaires**. Nous bénéficions également d'une **solide expertise** dans de nombreux domaines, tels que l'économie, l'environnement, les négociations,...

L'une de nos forces tient également en **notre présence et notre influence en Europe et dans le monde**.

Enfin, nous pouvons nous appuyer sur le **pouvoir réglementaire** et sur des **ressources financières** non négligeables : 10 milliards d'euros de crédits communautaires et 1,8 milliard d'euros de budget national.

Cette ambition, ces objectifs et ces ressources doivent ainsi nous permettre d'**être une direction au service des entreprises, des filières et des collectivités territoriales**, mais aussi et surtout une direction efficace, pro-active, innovante, mobilisatrice et agile.

## Notre nouvel organigramme

Il s'articule autour de 2 délégations et 4 services.

La **délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires** constitue une interface avec les partenaires extérieurs, les représentants professionnels, les entreprises, en complémentarité et appui des services.

La **délégation ministérielle aux outre-mer** coordonne et met en œuvre les politiques ultramarines pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

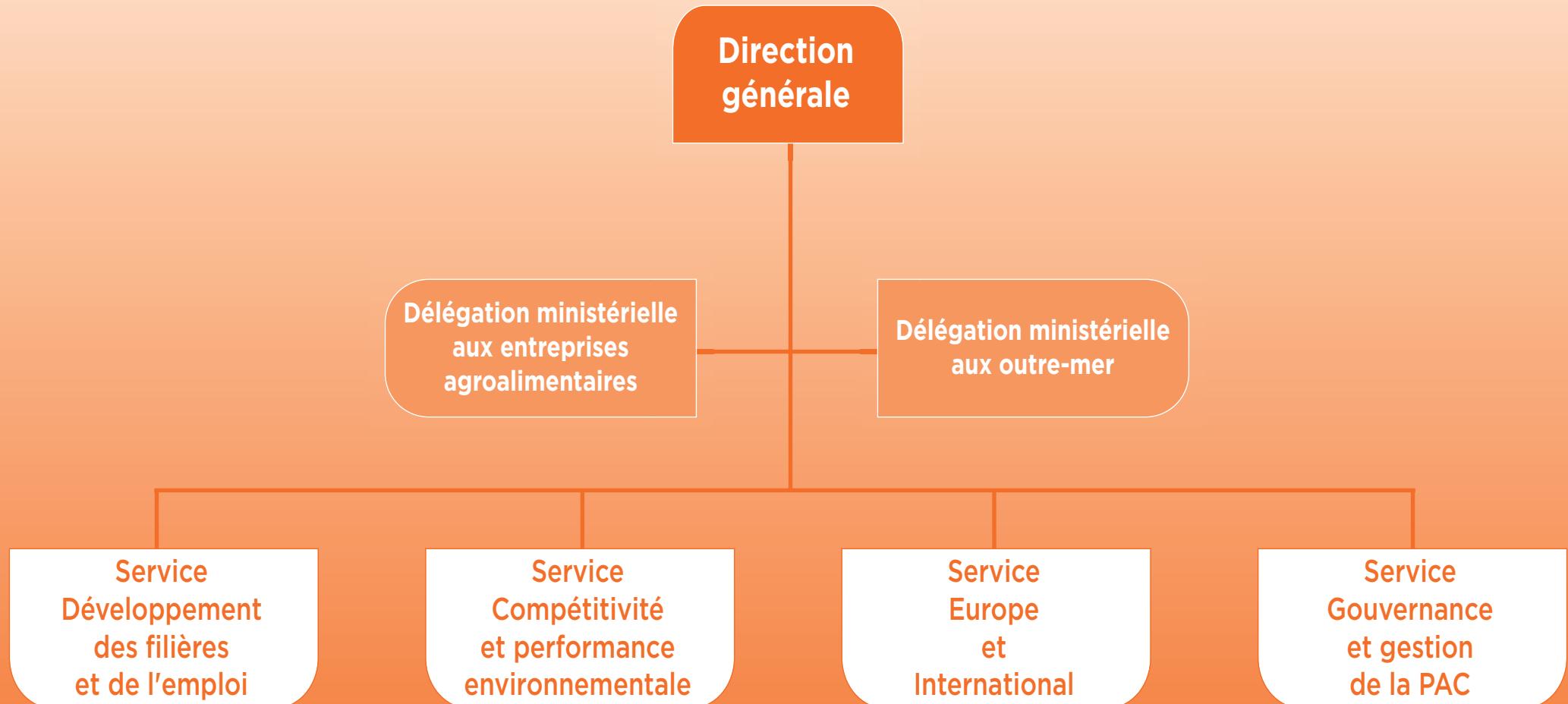
Elle travaille en étroite relation avec les services de la direction générale, les autres services de notre ministère, l'Odeadom et les autres départements ministériels.

Le **service du développement des filières et de l'emploi** regroupe toutes les filières de productions agricoles, agroalimentaires, cheval, forêt - bois et bioéconomie. Il travaille avec les entreprises de l'amont à l'aval et valorise la diversité des filières.

Le **service de la compétitivité et de la performance environnementale** regroupe l'ensemble de nos activités au service des filières, des territoires et des acteurs locaux. Il vise à améliorer la visibilité des services offerts aux acteurs économiques, à assurer une cohérence d'approche entre filières et à combiner systématiquement performances économiques et environnementales, trop longtemps opposées.

Le **service Europe et International** a pour objectifs de mieux tirer parti de l'intégration européenne et de la mondialisation de l'économie française, de conquérir de nouvelles parts de marché en Europe et dans le reste du monde, et d'influencer les processus de décision en Europe et au niveau mondial pour promouvoir les intérêts économiques de la France.

Le **service de la gouvernance et de la gestion de la PAC** a pour missions principales d'éliminer les risques de corrections financières, de sécuriser les dépenses, d'améliorer notre fonctionnement interne, en favorisant l'innovation, le travail en réseau et l'expérimentation.



# La DGPAAT devient la DGPE

## Notre calendrier

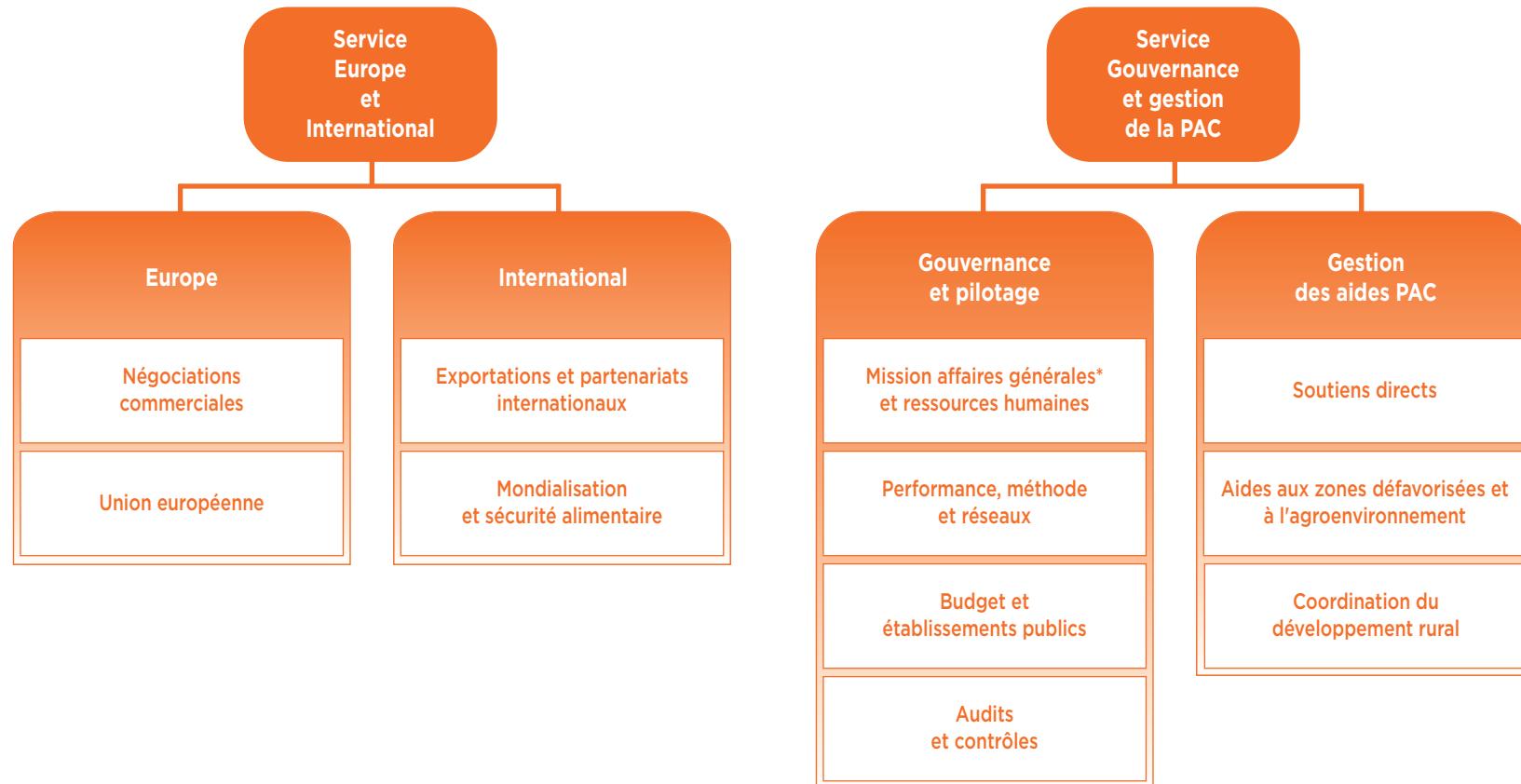
Après un travail de construction de près de 6 mois, en concertation avec les agents de notre direction et nos partenaires, le projet de la Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises (voir organigramme en fiche jointe) a reçu l'accord de notre ministre et de ses services début 2015.

Les textes réglementaires ont été remis à jour avec le Secrétariat général de notre ministère (décret sur l'organisation de l'administration centrale et arrêté portant sur la DGPE) et présentés aux comités techniques.

Dès la publication de ces 2 textes réglementaires, la DGPE sera officiellement créée et sa nouvelle organisation se mettra en place.

La coopération avec nos partenaires va se poursuivre dans le même esprit de dialogue et la même volonté d'efficacité. Toutefois, pour vous accompagner dans la découverte de la DGPE, de son organisation et de ses entités, une adresse courriel sera prochainement mise à votre disposition.





\* La MAGRH est rattachée fonctionnellement à la sous-direction gouvernance et pilotage mais travaille aussi en lien direct avec la direction générale

